

# GAZETTE DES CAMPAGNES

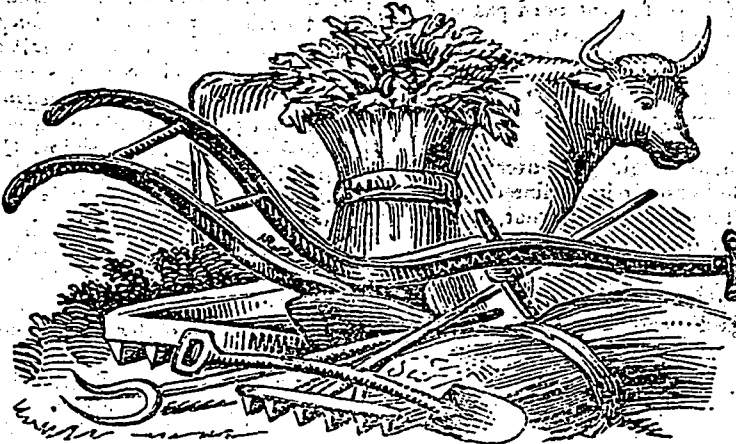
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

**FIRMIN H. PROULX.**

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** Transport, épandage et enfouissement des fumiers.—Application des fumiers.

**Revue de la Semaine :** Ce qu'apporte l'année 1875.—Enseignements de Pie IX sur les mauvais journaux, les mauvais livres et sur les théâtres.—Ce qui distingue les républicains des démocrates aux Etats-Unis.—Fautes des républicains.—Succès des démocrates.—Sir John A. MacDonald réélu à Kingston.—Le ministère fédéral doit se hâter de proclamer l'annistie, s'il est vrai qu'elle a été accordée aux Métis.

**Sujets divers :** Choix des semences.

**Petite chronique :** Election des officiers et directeurs pour les Sociétés d'agriculture No. 1 du comté de Nicolet, No. 2 du comté de Charlevoix, et celle du comté de St. Maurice.

**Recettes :** Traitement au sujet de la picote.—Manière d'opérer la vaccination.

## CAUSERIE AGRICOLE

TRANSPORT, ÉPANDAGE ET ENFOUISSEMENT DES FUMIERS.

(Suite)

Dans le Holstein, au témoignage de Fr. Lang, le fumier reste pendant plusieurs semaines étendu sur les champs, sans qu'on y remarque jamais le moindre inconvénient. Quant à l'enfouissement on a remarqué que, si le fumier est étendu par un temps sec, il ne tient pas aussi longtemps dans le sol ; s'il pleut pendant que le fumier est étendu, cela ne nuit pas à ses effets, seulement il ne faut pas que le fumier soit enfoui mouillé. Il est cependant moins nuisible d'enfouir le fumier mouillé par la pluie que celui qui a longtemps été baigné de mare ou de purin. On doit laisser ce dernier une huitaine de jours au moins avant de l'enfouir.

Un exemple frappant de cette vérité nous est rapporté par Marshall, agronome anglais. Je m'informai, dit-il, de mon fumier, quelle pratique il avait suivie pour l'engrais d'une pièce de blé qui avait produit une récolte extraordinaire, et j'obtins pour toute réponse que le trèfle qui avait précédé avait été fumé en couverture après la première coupe. Comme la pluie avait manqué après cette fumure, elle n'était pas parvenue jusqu'aux racines du trèfle, et la seconde coupe était restée tout-à-fait chétive. — Ne devrait-on pas conclure de ce fait, continue Marshall, que les parties nutritives pour les plantes ne s'évaporent pas si facilement qu'on le croit communément, puisque, cette fois, les fortes chaleurs ne les avaient pas fait disparaître.

D'après ces faits, il ne paraît pas qu'il y ait d'inconvénients à épandre le fumier sur le sol, lors même qu'il devrait y demeurer quelques temps avant d'être enterré ; à moins que ce terrain ne soit en pente, et qu'ainsi le fumier ne courre le risque d'être lavé et entraîné par les eaux de pluie.

D'après Thaer, c'est un usage très-vicieux et très-nuisible que celui de laisser le fumier sur le sol, en petits tas, tel qu'on le fait en déchargeant les chariots. S'il n'a pas encore subi sa fermentation, il se décompose avec une grande perte. Les sucs les plus actifs du fumier sont entraînés par l'humidité dans le sol au-dessous du tas. De cette manière, lors même qu'on donne ensuite les plus grands soins à bien épandre la partie qui reste sur le sol, souvent, durant plusieurs années, les places où les petits tas ont été déposés demeurent trop grasses ; les plantes s'y laissent tomber ou y versent, quoique tout ce qui les y environne ait la plus chétive apparence. Il faut donc épandre le fumier le plus tôt possible.

Les observations relatées plus haut, ont amené Schwerts à formuler les préceptes suivants applicables tant à l'enfouissement immédiat ou tardif du fumier qu'aux fumures par-dessus.

Amédée Musquin Sec. L'Assomptien